



FONDATION CHUV, Lausanne

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation

Comptes annuels 2023



KPMG SA
Avenue du Théâtre 1
Case postale 6663
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la FONDATION CHUV, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la FONDATION CHUV pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

KPMG SA

Yann Michel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Vanessa Fahrni
Expert-réviseur agréée

Lausanne, le 15 mars 2024

Annexe :
- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

FONDATION CHUV

Bilan	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
ACTIF		
Actifs circulants		
BCV CHF	1,047,694	2,975,378
CCP	2,080	90,356
Plateforme en ligne PayPal	-	1,377
Plateforme en ligne "RaiseNow"	1,751	3,729
CCT S 5614.30.03 BCV	2,300,000	-
CCT E 5626.34.08 BCV	3,200,000	-
Impôt anticipé	7,238	-
	6,558,763	3,070,840
Actifs de régularisation	15,951	-
	15,951	-
Total actif	6,574,714	3,070,840
PASSIF		
Fonds étrangers		
Fonds affectés (dons à reverser)	5,689,156	2,375,473
	5,689,156	2,375,473
Passifs de régularisation	25,269	2,500
	25,269	2,500
Fonds propres		
Capital de la fondation	50,000	50,000
Réserves provenant de bénéfices	642,867	363,966
Résultat de l'exercice	167,422	278,901
	860,289	692,867
Total passif	6,574,714	3,070,840

FONDATION CHUV

Compte de résultat	2023 CHF	2022 CHF
Revenus d'exploitation		
Dons restreints reçus de tiers	9,283,008	6,360,166
Dons non restreints reçus de tiers	22,191	40,773
Contributions du CHUV	381,140	370,641
	9,686,339	6,771,581
Autres revenus d'exploitation		
Revenus financiers	36,820	-
Autres revenus d'exploitation	5,296	16,604
	9,728,455	6,788,185
Charges d'exploitation		
Soutien pour la recherche au CHUV	4,620,008	3,836,996
Soutien pour la formation au CHUV	233,000	190,950
Soutien pour les soins du CHUV	832,882	717,248
Soutien de divers projets de partenaires tiers	78,893	32,613
	5,764,783	4,777,808
Autres charges d'exploitation		
Frais de communication et de soutien philanthropique	108,136	94,727
Frais pour la recherche de fonds	244,075	193,803
Frais administratifs	125,356	95,318
Autres charges d'exploitation	5,000	-
	482,567	383,849
	6,247,350	5,161,656
Résultat d'exploitation	3,481,105	1,626,529
Variation des fonds affectés		
Attribution aux fonds affectés	-4,356,030	-2,184,724
Utilisation des fonds affectés	1,042,347	837,096
	-3,313,683	-1,347,628
Résultat de l'exercice	167,422	278,901

FONDATION CHUV

Annexe aux comptes annuels

Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après. La présente annexe aux comptes annuels contient tous les points prévus par le modèle d'annexe aux comptes annuels de l'AsSo.

Organisation de la fondation

Nom et numéro de la fondation: *FONDATION CHUV / 103106*

Correspondance:

Michèle Joannis, Directrice

Rue du Bugnon 21

1011 Lausanne

Tel: 021 314 63 65

Adresse e-mail: michele.joannis@chuv.ch

Statuts et règlement: 23 mai 2018

Membres du Conseil de fondation et personnes engageant la fondation :

Hernandez, Nouria, Présidente
Wenger, Jean-Jacques, Trésorier
Kiener, Pascal, Membre
Nahas, Nasri, Membre
Demartines, Nicolas, Membre
Laydu Molinari, Sandra, Membre
Lehn, Isabelle, Membre
Jordan Meier, Andrea, Membre
Joannis, Michèle, Directrice

Salarié de la fondation	Jetons de présence
<i>Non</i>	<i>Non</i>

Organe de révision: KPMG SA, Lausanne, M. Yann Michel

Organe en charge de la comptabilité: Service de comptabilité du CHUV, Mme Aline Buirey

Informations sur les principes comptables appliqués

0. Principes généraux

La fondation possède 2 comptes à termes avec intérêts et un compte composé de montant en espèces (soit dans la catégorie "montants en espèces et créances contre un débiteur" (art. 53 al.1 / art. 54 / art. 55 let e)). L'évaluation de ces positions se fait sur base des relevés transmis par les organismes bancaires.

Explications relatives aux principaux postes du bilan et du compte de résultat

1. Revenus

Dons restreints & non restreints reçus de tiers

Les dons reçus par la Fondation CHUV sont reconnus comme revenu au moment de la réception des liquidités par la fondation. Ils sont considérés comme des dons non restreints sauf restriction particulière d'utilisation stipulée par le donateur. Les dons reçus devant être redistribués mais n'ayant pas été reversés à la clôture sont enregistrés dans les fonds affectés.

Contributions du CHUV

En lien avec la Convention de collaboration entre le CHUV et la Fondation CHUV mise en place en 2019, le CHUV assure la majeure partie des activités liées à la recherche de fonds et à la communication ainsi que les frais administratifs.

La contribution comprend également le soutien de deux employé(e)s. L'ensemble des charges assurées par le CHUV sont inclus dans la rubrique «Autres charges d'exploitation».

FONDATION CHUV

Annexe aux comptes annuels

Autres revenus d'exploitation

Lorsque, en raison d'une restriction formulée par le donateur, la fondation n'est pas en mesure de retenir une partie des dons reçus pour couvrir ses frais de recherche de fonds, communication et gestion, un montant forfaitaire sur la totalité du don est facturé au service du CHUV bénéficiant du don. Les revenus y relatifs sont présentés comme autre revenu d'exploitation.

2. Charges d'exploitation

Les donations font toutes l'objet de contrats (décisions du Conseil de fondation) précisant l'affectation des fonds octroyés. Une charge d'exploitation est reconnue dans la catégorie correspondante lorsqu'un don est reversé (sortie de liquidité) pour le projet auquel le Conseil de fondation l'a alloué.

3. Autres charges d'exploitation

Afin d'assurer un lien direct entre ses états financiers et la réalisation de ses objectifs institutionnels, la Fondation CHUV répartit ses charges de façon analytique – par activités principales – dans son budget prévisionnel et en fait de même dans son compte de résultat. Ces charges sont pour l'essentiel couvertes par les contributions du CHUV reconnues dans les revenus.

4. Variation des fonds affectés

Les fonds affectés contiennent les dons reçus devant être redistribués mais n'ayant pas été reversés à la clôture. Le poste "Attribution aux fonds affectés" représente donc des dons reçus au cours de l'exercice mais non reversés. Le poste "Utilisation des fonds affectés" neutralise la charge d'exploitation liée aux versements au cours de l'exercice de dons reçus lors des exercices antérieurs.

Ainsi, à fin 2023, la Fondation dispose de fonds affectés à des projets pour des périodes futures pour un montant total de CHF 5,689,156. En parallèle, la Fondation a utilisé des fonds affectés (versements pour des projets) provenant d'exercices antérieurs pour un montant total de CHF 1,042,347.

Fonds affectés issus de dissolution de Fondation

Au 31.12.2023, le solde des fonds affectés présentés au passif du bilan de CHF 5'689'156.- comprend des sommes en lien avec des transferts de fonds suite à la dissolution de Fondation, dont voici le détail :

- a) CHF 21'636.90 de dons restreints provenant de la Fondation Swiss Teratogen Information Services (transferts effectués sur l'exercice 2022) ;
- b) CHF 52'764.75 de dons restreints provenant de la Fondation Pharmacologie-Clinique (transferts effectués sur l'exercice 2021) ;
- c) CHF 6'538.29 de dons restreints provenant de la Fondation Urologie (transferts effectués sur l'exercice 2019 pour un montant total initial de CHF 76'744.89) ;
- d) CHF 38'570.05 de dons restreints provenant de la Fondation des soins intensifs et Centre des brûlés du CHUV (transferts effectués sur l'exercice 2023 pour un montant initial de CHF 38'570.05).

Autres informations requises par la loi

Moyenne annuelle des emplois à plein temps: 0 (identique à l'exercice précédent)

Participations directes ou indirectes détenues dans d'autres entreprises: N/A

Valeur résiduelle découlant d'opérations de crédit-bail (leasing) non publiée au bilan: N/A

Dettes envers les institutions de prévoyance: N/A

Sûretés constituées en faveur de tiers: N/A

Actifs engagés en garantie de dettes / actifs grevés d'une réserve de propriété: N/A

Engagements conditionnels: N/A

Dissolution de réserves latentes: N/A